

SERVICES ADMINISTRATIFS

Courrier Arrivée	A traiter	Pour Infos
M. le Maire		α
D.G.S.		α
● Affaires Générales		
● Finances		
● Ressources Humaines		
● Police Municipale		
● Techniques		
● Urbanisme/Juridique/Marchés	α	
● Culture Communication		
D.G.A.		
● Education		
● Centre Socio-Culturel		
● Enfance-Jeunesse		
● Mini-Crèche		
● Multi-Accueil		
● RAM		
● Informatique		

ÉLUS (Pour information)

Adjoint Finances et Affaires Générales	M. Guy DESAMAISON	
Adjoint Affaires Culturelles et Monde Associatif	Mme Françoise DAVIDOVICI	
Adjoint Sports, Prévention, Sécurité et Transport	M. Bernard WACHEUX	
Adjoint Petite Enfance et Enfance Jeunesse	Mme Pascale CAVADINI	
Adjoint à l'Education	M. Benoit SCHMIT	
Adjoint Solidarités et Aînés	Mme Pascale CAPIROSSI	
Adjoint Travaux	M. Christian TIENNOT	
Adjoint Information et Communication	M. Louis Jean DOARE	
CM	M. Marcel BASTIDA	
CM	Mme Hélène BEHUEL	
CM	Mme Marie-Christine BOLLE	
CM	Mme Céline CLAUDEL	
CM	M. Daniel COLIN	
CM	Mme Sophie DEGUELLE	
CM	Mme Véronique DEJONGHE	
CM	Mme Dominique DERMAGNE	
CM	Mme Claudine FOURNIER	
CM	M. Christian GAVILLET	
CM	Mme Michelle JUSKIWIESKI	
CM	M. Romain LAZZARINI	
CM	Mme Carole LE PELLEC	
CM	M. Christian LELOUP	
CM	Mme Catherine MAHE	
CM	M. Nelson MONTEIRO	
CM	M. Martial QUEMENER	
CM	Mme Dominique ROUEN	
CM	M. Bernard VAURY	
CM	M. Franck VIVIER	

30. 01. 2015

N° 9967

Mairie
A l'attention de Monsieur le Maire
6 rue de Villarceau
77150 LESIGNY

Moret-sur-Loing, le 28 janvier 2015,

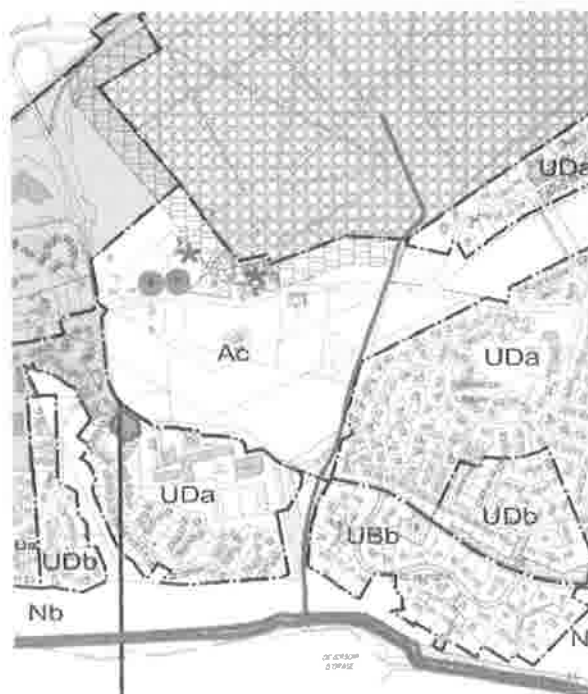
Objet : Avis sur PLU - Zones humides et Biodiversité

Monsieur le Maire,

Consultés par les services de l'État, nous avons étudié votre projet de PLU, concernant les zones humides et la biodiversité sur votre commune.

Les remarques que nous avons formulées par courrier en date du 20 mars 2014 ont été prises en compte. Toutefois, nous avons relevé certaines erreurs dans le document de PLU.

Ainsi, bien qu'il soit noté p.149 du Rapport de Présentation:
« l'enveloppe de classe 1 en rouge sur la carte concerne le ru de Villarceau, classé en zone naturelle au PLU », cette zone humide se situe en zone Ac au plan de zonage (cf. extrait ci-dessous).



Page 99 du Règlement, il est noté que « la zone N est concernée par des zones humides de classes 1, 2 et 3 », ce qui semble confirmer une erreur sur le plan de zonage qu'il convient de modifier. Par ailleurs, concernant cette partie du règlement de la zone N, il manque le titre du paragraphe « 8-Les zones humides ».

De plus, il conviendrait d'ajouter la zone de classe 1 sur la carte de la trame verte et bleue p.156 du Rapport de Présentation.

Enfin, vous avez pris le parti de préserver les zones humides en les localisant en annexe du règlement du PLU et en interdisant « leur remblaiement, leur retournement et leur drainage ».

Afin de faciliter leur identification (actuellement, plusieurs zones sont concernées par la présence de milieux humides et le service instructeur/le particulier doit se référer à l'annexe), nous préconisons la création d'un zonage spécifique aux zones humides pour les classes 1 et 2 de la carte de la DRIEE, pour lequel le règlement interdirait leur remblaiement, leur retournement et leur drainage.

Aussi, nous émettons un avis favorable à votre projet de PLU, sous réserve des modifications à apporter mentionnées dans le document.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en notre sincère respect.

Christophe PARISOT
Directeur



